

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SEANCE DU 01/10/2026

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 64

Pouvoirs : 5

L'an deux mil vingt-six, le 01 octobre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Kévin DEWAËLE pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 23/09/2026.

Monsieur Franck NACHTERGAELE est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom	Présent	Absent	A donné pouvoir à	SUPPLÉANT - Nom	Prénom	Présent
AUBIGNY	FOUCHER	Virginie			Pouvoir à	LAVOLE	Thibaut	Présent
BAROU EN AUGE	DECOBERT	Isabelle	Présente		Pouvoir à	BURIN	Franck	
BEAUMAIS	POUPARD	Frédérique	Présente		Pouvoir à	LARGERIE	Martine	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne			Pouvoir à Jean-Yves LEBOUCCQ	SABINE	Déborah	
BONNOEIL	RIVIÈRE	Edwige	Présente		Pouvoir à	FOUCAULT	Joel	
BONS TASSILLY	CATEAU	Olivier	Présent		Pouvoir à	GOLBA	Pauline	
CORDEY	ROTTIER	Brigitte	Présente		Pouvoir à	FERRAND	Marc	
COURCY	VERDONCK	Marc		Absent	Pouvoir à	NEUVILLE	Magali	
CROCQ	REUSSNER	Edouard	Présent		Pouvoir à	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CARLOUET	Michel	Présent		Pouvoir à	MOISAN	Angélique	
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent		Pouvoir à	AUBRIS	Isabelle	
ERAINES	DUCCLOS	Jacques		Absent	Pouvoir à	PAUL	Sandra	
ERNES	LAMANDÉ	Xavier			Pouvoir à	GUY	Philippe	Présent
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent		Pouvoir à			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent		Pouvoir à			
FALAISE	LE VAGUERÈSE	Cécile	Présente		Pouvoir à			
FALAISE	GRACIA	Fabrice			Pouvoir à Gwenaëlle PERCHERON			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	Présente		Pouvoir à			
FALAISE	BOULIER	Bruno	Présent		Pouvoir à			
FALAISE	REBILLARD	Julie		Absente	Pouvoir à			
FALAISE	DAGORN	Grégoire		Absent	Pouvoir à			
FALAISE	CANONNE	Magali	Présente		Pouvoir à			
FALAISE	LEBAS	Jean-Marc	Présent		Pouvoir à			
FALAISE	RICHARD	Bastien	Présent		Pouvoir à			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente		Pouvoir à			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte		Absente	Pouvoir à			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent		Pouvoir à			
FALAISE	BILONG	Isabelle	Présente		Pouvoir à			
FALAISE	NÉRÉ	Véronique			Pouvoir à Bruno BOULIER			
FALAISE	DEWAËLE	Clara	Présente		Pouvoir à			
FALAISE	LEPASTEUR	Olaf	Présent		Pouvoir à			
FALAISE	GRENIER	Sylvie		Absente	Pouvoir à			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent		Pouvoir à	MACÉ	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric			Pouvoir à	QUIN	Michel	Présent
FOURNEAUX LE VAL	LEVEQUE	Sabrina	Présente		Pouvoir à	GUILLOT	Laurent	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente		Pouvoir à	JULES	Vincent	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	Présent		Pouvoir à	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	SAINTOT	Yves	Présent		Pouvoir à	GUERVENO	Jean-Pierre	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert			Pouvoir à	CATHERINE	Emmanuel	Présent
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOËL	Michel	Présent		Pouvoir à	NOËL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	CARUHEL	Jérôme	Présent		Pouvoir à	LECOEUR	Arnaud	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude		Absent	Pouvoir à	AUBRY	Thomas	
LES ISLES BARDEL	MARIE	Véronique	Présente		Pouvoir à	DENIS	Jean-Charles	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien			Pouvoir à	KIPRÉ	Théodore Emmanuel	Présent
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain		Absent	Pouvoir à	DUBOIS	Mélina	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent		Pouvoir à	GABRIEL	Odile	
MAIZIERES	GUICHET-LEBAILLY	Sabine			Pouvoir à	SALLEY	Sébastien	Présent
MARTIGNY SUR L'ANTE	CAHOURS	Michel		Absent	Pouvoir à	BROUILLIARD	Benoît	
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent		Pouvoir à	FIOR	Françoise	
NORON L'ABBAYE	PUPIN	Nicolas	Présent		Pouvoir à	LESAGE	Lydie	
NORREY EN AUGE	HATREL	Didier	Présent		Pouvoir à	RICHARD	Laurent	
OLENDON	DELAROCHE	Ingrid	Présente		Pouvoir à	BOUFFAY	Prisca	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent		Pouvoir à	SCÉLLES	Fabrice	
PERRIERES	LEFOYER	Gaël	Présent		Pouvoir à	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	RAULT	Thierry	Présent		Pouvoir à	ANQUETIL	Maryline	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel	Présent		Pouvoir à	DE PELLEGRAS-MALHOTRIE	Catherine	
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques		Absent	Pouvoir à	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	ALLIARD	Arthur	Présent		Pouvoir à			
PONT D'OUILLY	LAIR	Audrey		Absente	Pouvoir à			
POTIGNY	LEMARCHAND	Hélène	Présente		Pouvoir à			
POTIGNY	FAUCHER	Ludovic	Présent		Pouvoir à			
POTIGNY	MACREL	Gwladys	Présente		Pouvoir à			
POTIGNY	CHAUVIÈRE	Alexis			Pouvoir à Hélène LEMARCHAND			
POTIGNY	GOSIK	Sandrine			Pouvoir à Gwladys MACREL			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente		Pouvoir à	HEUZÉ	Xavier	
ROUVRES	PIERRE	Pascal	Présent		Pouvoir à	FOUILLEUL	Julien	
SAINT GERMAIN LANGOT	BURON-LEDARD	Nadège	Présente		Pouvoir à	KLEIN	Yann	
SAINT MARTIN DE MIEUX	BOURGE	Mathieu	Présent		Pouvoir à	FERRY	Magali	
SAINT PIERRE CANIVET	BOURAY	Stéphane	Présent		Pouvoir à	BOUQUEREL	Florence	
SAINT PIERRE DU BU	GROUT	Denis	Présent		Pouvoir à	LEBLEU	Emmanuel	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent		Pouvoir à	ROUSSEAU	Emilie	
SOULANGY	POUPARD	Philippe		Absent	Pouvoir à	GASNIER	Elisabeth	
SOUOMONT SAINT QUENTIN	MEUDEC	Laure		Absente	Pouvoir à	ROCHE	Philippe	
TREPREL	COUTURE	Dominique	Présent		Pouvoir à	OCTAVE	Olivier	
USSY	DELILE	Eric		Absent	Pouvoir à			
USSY	AGUIRREBENGOA	Lise	Présente		Pouvoir à			
VENDEUVRE	LE CANNEUR	Cécile	Présent		Pouvoir à			
VENDEUVRE	VANHOUTTE	Arnaud	Présent		Pouvoir à			
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent		Pouvoir à	LEBRETON	Lucie	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent		Pouvoir à	HOSTE-RAMON	Charlotte	
VIGNATS	DEWAËLE	Kévin	Présent		Pouvoir à	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	Présent		Pouvoir à	BOROVSAK	Gilbert	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck	Présent		Pouvoir à	LEFEVRE	Pascal	

HABITAT – AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE L'OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

La Communauté de communes du Pays de Falaise, la commune de Falaise, la commune de Potigny et la commune de Pont-d'Ouilly ont signés les conventions Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) et Petites Villes de Demain (PVD) le 6 mai 2021 et pour une durée de cinq ans, soit jusqu'en mai 2026, puis prorogée une première fois par avenant n°1 jusqu'à la fin décembre 2026.

La ville de Falaise a, par délibération de son Conseil municipal en date du 14 septembre 2026, sollicité la Communauté de communes afin de formaliser un avenant permettant la prolongation de la convention-cadre ORT jusqu'au 31 décembre 2027, afin de mener à leur terme les actions engagées.

La commune de Pont-d'Ouilly a, par délibération de son Conseil municipal en date du 28 septembre 2026, sollicité la Communauté de communes afin de formaliser un avenant permettant la prolongation de la convention-cadre ORT jusqu'au 31 décembre 2027, afin de mener à leur terme les actions engagées.

La commune de Potigny a, par délibération de son Conseil municipal en date du 15 septembre 2026, sollicité la Communauté de communes afin de formaliser un avenant à la convention d'ORT permettant d'en modifier le périmètre et d'y intégrer l'enclave de Potigny située sur le territoire de Soumont-Saint-Quentin, comprenant le Stade des Gueules Rouges, propriété de la commune de Potigny, dans le cadre du projet de création de nouveaux vestiaires et de réaménagement de cet équipement sportif.

Le Conseil communautaire

- Vu les conventions Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) et Petites Villes de Demain (PVD) signées avec l'Etat et l'ensemble des partenaires le 6 mai 2021 ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 17 septembre 2026 ;
- Considérant les demandes respectives de la Ville de Falaise et des communes de Potigny et Pont d'Ouilly listées ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Abstentions :	Suffrages exprimés : 69
	Pour : 69
	Contre : 0

- **APPROUVE** le principe de prolongation de la convention-cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire jusqu'au 31 décembre 2027 ;
- **APPROUVE** l'extension du périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire à l'enclave de Potigny située sur le territoire de Soumont-Saint-Quentin pour permettre la réalisation du projet de travaux du stade des Gueules Rouges ;
- **APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention-cadre d'Opération de Revitalisation du Territoire, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer ledit avenant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération, notamment avec l'Etat et l'ensemble des partenaires signataires.

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 06/10/2026
Et de la publication électronique le : 08/10/2026

Le Président
Kévin DEWAËLE



AVENANT n°2 à la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire

ENTRE :

- **La Communauté de Communes du Pays de Falaise**, représentée par son président, Kévin DEWAËLE ;
- **La Commune de Falaise**, représentée par le Maire, Monsieur Hervé MAUNOURY ;
- **La Commune de Potigny**, représentée par le Maire, Madame Hélène LEMARCHAND ;
- **La Commune de Pont d'Ouilly**, représentée par la Maire, Monsieur Arthur ALLIZARD ;

ET

- **L'État**, représenté par le Préfet du Calvados, Monsieur David CLAVIÈRE ;

AINSI QUE

- **Le Département du Calvados**, représenté par le Président, Monsieur Jean-Léonce DUPONT ;
- **Le groupe Caisse des Dépôts** (Banque des Territoires), représenté par le Directeur régional, Nicolas BLANC ;
- **L'Établissement Public Foncier de Normandie** représenté par le Président, Monsieur Alexandre RASSAËRT ;
- **La Chambre de Commerce et d'Industrie de Normandie** représentée par le Président, Monsieur Vincent LAUDAT ;
- **La Chambre de Métiers et de l'Artisanat** représentée par le Président de la Chambre de niveau départemental du Calvados, Monsieur Bruno CHOIX ;
- **La Chambre d'Agriculture du Calvados** représentée par le Président, Monsieur Jean-Yves HEURTIN ;
- **Inolya** représenté par le Directeur Général, Monsieur Christophe BUREAU ;
- **Partélios Habitat** représenté par le Directeur Général, Benoit GANDIN ;

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

L'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) créée par l'article 157 de la loi ELAN et codifiée à l'article L. 303-2 du Code de la construction et de l'habitation, est un outil au service de la mise en œuvre d'un projet global de revitalisation de centre-ville.

L'objectif est de mettre en œuvre un projet territorial intégré et durable, pour moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire, afin d'améliorer son attractivité. L'ORT prévoit notamment de lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que contre l'habitat indigne, de réhabiliter l'immobilier de loisir, de valoriser les espaces publics et le patrimoine bâti et de réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

Ce programme est au service des territoires. Il vise à leur donner les moyens d'inventer leur avenir, en s'appuyant sur leurs atouts, à travers la prise en compte de leurs dimensions économique, patrimoniale, culturelle et sociale, et en adaptant la nature et l'intensité des appuis en fonction des besoins.

À cette fin, et dans le cadre du programme national Petites Villes de Demain (PVD), une convention d'ORT a été signée le 6 mai 2021 pour une durée de 5 ans. Elle s'étendait donc jusqu'au 6 mai 2026.

Compte tenu de la poursuite des objectifs fixés et de l'avancement des actions engagées, les parties ont convenu de proroger la durée de validité de ladite convention selon les termes définis au présent avenant une première fois début 2026, jusqu'au 31 décembre 2026, puis à nouveau via cet avenant n°2 jusqu'au 31 décembre 2027.

Ainsi que la modification du périmètre de l'ORT sur la commune de Potigny.

Cet avenant sera signé par l'Etat, les collectivités ainsi que la Caisse des Dépôts (Banque des Territoires), et sera envoyé aux autres partenaires de la convention d'origine pour avis.

Article 1 – Prolongation de la convention

Les effets de la convention d'ORT du 6 mai 2021, déployant l'ORT dans les communes de Falaise, Potigny et Pont d'Ouilly, dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, sont prorogés jusqu'au 31 décembre 2027.

Article 2 – Modification du périmètre de l'ORT - Potigny

La convention d'Opération de Revitalisation du Territoire indique que puisque « Potigny ne cesse de gagner des habitants et que son attractivité est désormais actée, il convient de repenser et de redynamiser son centre-bourg. La commune étant à dominante résidentielle, le centre-bourg est finalement l'ancrage actif de cette dernière. L'idée est de permettre aux habitants de Potigny de bénéficier d'un lieu de vie plus agréable et adapté aux enjeux urbains actuels. La redynamisation permet en effet de développer l'offre existante tout en amenant davantage d'équipements et de services ».

En matière d'attractivité et d'offre de services (axe 5), il est ajouté que les services sont à maintenir et développer afin que la commune de Potigny conserve son attractivité, notamment via la rénovation ou la construction d'équipements publics sportifs.

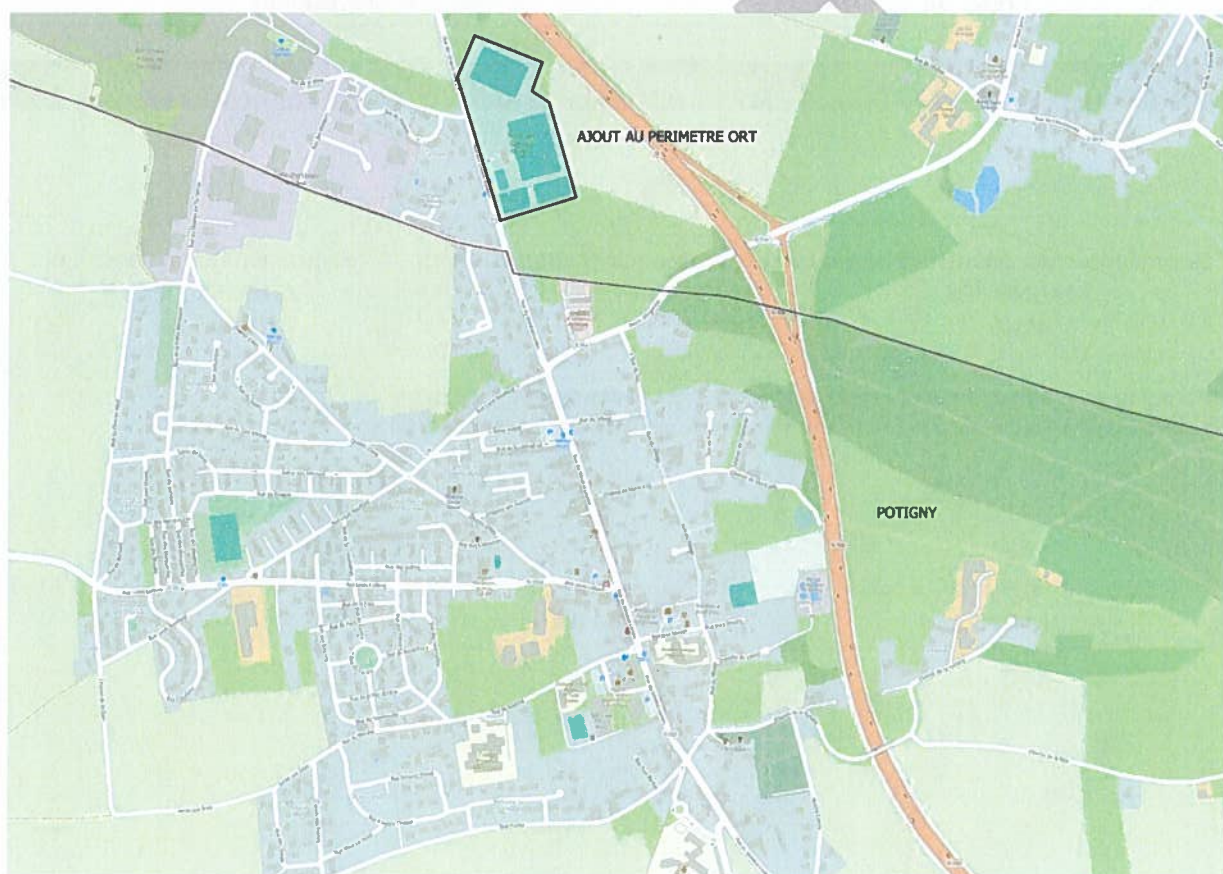
Potigny est la seconde centralité de la communauté de communes du Pays de Falaise. A ce titre, elle accueille un grand nombre d'associations dont des associations sportives qui ne pourraient être accueillies dans les communes alentours faute de structures adéquates.

La création d'un nouveau vestiaire au stade des Gueules Rouges, propriété de la Ville de Potigny sur le territoire de Soumont-Saint-Quentin répond à ce besoin de maintenir les services. En effet, les anciens

vestiaires sont vétustes ~~et dangereux~~ et impossibles à rénover (risque pour la structure des gradins). Pour garantir la pérennité de la pratique sportive sur les terrains de foot, il est donc nécessaire de créer de nouveaux vestiaires. Ceux-ci garantiront en outre une pratique sportive inclusive, avec des vestiaires féminins et des locaux accessibles PMR. Ils permettront également au stade de Potigny d'attirer des compétitions de plus grande ampleur, impactant son rayonnement et son attractivité.

Ce projet s'intègre enfin en cohérence avec deux autres projets portés par la commune que sont la requalification des entrées de bourg et la mise en œuvre du schéma cyclable, et qui se mettront en œuvre sur l'axe desservant le stade des Gueules Rouges.

Compte tenu de l'adéquation de ce projet avec les enjeux de l'ORT, il est décidé d'étendre le périmètre de l'ORT à la parcelle située sur le territoire de la commune de Soumont-Saint-Quentin, propriété de la commune de Potigny et accueillant le stade des Gueules Rouges.



Article 3 – Autres dispositions

Toutes les autres clauses de la convention du 6 mai 2021, demeurent inchangées.

Article 3 – Entrée en vigueur

Le présent avenant prendra effet à compter de sa signature par l'ensemble des parties.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026

Reçu en préfecture le 06/10/2026

Publié le

ID : 014-241400514-20261001-121_2026-DE

Fait à Falaise, le

En 13 exemplaires originaux.

L'Etat	Communauté de Communes du Pays de Falaise
Représenté par Monsieur David CLAVIÈRE, Préfet du Calvados	Représenté par Monsieur Kévin DEWAËLE, Président

Ville de Falaise	Ville de Potigny	Ville de Pont d'Ouilly
Représentée par Monsieur Hervé MAUNOURY, Maire	Représentée par Madame Hélène LEMARCHAND, Maire	Représentée par Monsieur Arthur ALLIZARD, Maire

Le Département du Calvados	Le groupe Caisse des Dépôts
Représenté par Jean-Léonce DUPONT, Président	Représenté par, Nicolas Blanc Directeur régional